

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. BOX: 3243, ADDIS ABABA, ETHIOPIA, TEL.:(251-11) 551 38 22 FAX: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

**CEREMONIE DE REMISE DU RAPPORT
DU GROUPE DE HAUT NIVEAU DE L'UA
SUR LE DARFOUR (GUAD)**

ADDIS ABEBA, 8 OCTOBRE 2009

**ALLOCUTION
DE M. JEAN PING, PRESIDENT DE LA COMMISSION**

**ALLOCUTION DE M. JEAN PING, PRESIDENT DE LA COMMISSION, A L'OCCASION
DE LA CEREMONIE DE REMISE DU RAPPORT DU GROUPE DE HAUT NIVEAU
DE L'UA SUR LE DARFOUR (GUAD)**

- **Monsieur le Président du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour,**
- **Mesdames et Messieurs les autres membres du Groupe de haut niveau sur le Darfour,**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants permanents des Etats membres,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des pays et institutions partenaires de l'UA,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Nous sommes réunis ici aujourd'hui à l'occasion de la cérémonie solennelle de remise du rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour. Je voudrais d'emblée exprimer ma très sincère gratitude et celle de la Commission dans son ensemble au Président Thabo Mbeki et aux autres membres du Groupe pour l'engagement, l'abnégation et le professionnalisme avec lesquels ils se sont acquittés du mandat qui leur a été confié. Il n'y a, au demeurant, rien de surprenant en cela lorsque l'on sait la contribution qui a été celle de chacune de ces personnalité dans notre quête de paix, de sécurité et de stabilité, ainsi que dans la promotion des droits de l'homme sur le continent.

Pour nous, à la Commission, ce fut tout à la fois un plaisir et un privilège de travailler avec des personnalités si éminentes, sur un sujet d'une extrême délicatesse et dont l'importance pour l'avenir du Soudan et, en vérité, celui du continent tout entier n'a guère besoin d'être soulignée tant les enjeux sont considérables et les prolongements sont de vaste portée.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour a été mis en place en application de la décision adoptée par la réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, tenue à Addis Abéba le 21 juillet 2008. Cette réunion a eu lieu dans un contexte particulier, marqué notamment par la requête du Procureur de la Cour pénale internationale en vue de l'émission d'un mandat d'arrêt contre le Président Omar Hassan Al Bashir et les menaces que cette requête faisait peser sur les différents processus visant à promouvoir durablement la paix, la stabilité et la réconciliation au Soudan.

Dans sa décision, le Conseil de paix et de sécurité a, entre autres, invité la Commission à prendre toutes les mesures nécessaires pour la création d'un Groupe indépendant de haut niveau, composé d'éminentes personnalités africaines d'une grande intégrité, chargé d'examiner la situation de façon approfondie et de lui soumettre des recommandations sur les voies et moyens d'aborder au mieux les questions liées, d'une part, à l'obligation de rendre compte et à la lutte contre l'impunité et, de l'autre, à la réconciliation et à l'apaisement, y compris à travers la création de Commissions vérité et/ou réconciliation, avec le concours actif de l'UA et de ses institutions compétentes et, si nécessaire, avec l'appui d'autres membres de la communauté internationale.

C'est dans le prolongement de cette décision que j'ai, en plus de l'ancien Président Thabo Mbeki, demandé aux personnalités suivantes de faire partie du Groupe de haut niveau :

1. le Général Abdulsalami Abubakar, ancien chef d'Etat de la République fédérale du Nigéria ;
2. M. Pierre Buyoya, ancien Président de la République du Burundi ;
3. M. Alhaji Kabir A. Mohammed, ancien Conseiller juridique à la présidence de la République fédérale du Nigéria;
4. Mme Florence Mumba, Juge à la Cour suprême de Zambie et ancienne Vice-Présidente du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ;
5. M. Ahmed Maher El Sayed, ancien Ministre des Affaires étrangères de la République arabe d'Egypte ; et
6. Mme Rakiya Abdillahi Omaar, militante des Droits de l'homme et Directrice exécutive de l'ONG *African Rights*.

Je suis profondément reconnaissant à toutes ces personnalités d'avoir accédé à ma demande, malgré les responsabilités nombreuses et les lourds programmes qui sont les leurs. Ce faisant, elles ont, encore une fois, répondu à l'appel du devoir, témoignant de leur engagement jamais démenti en faveur de la cause de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Que leurs pays respectifs trouvent également ici l'expression de ma gratitude pour leur contribution et assistance.

Je voudrais ajouter que, lors de sa 12^{ème} session ordinaire, tenue à Addis Abéba au début de cette année, la Conférence de l'Union a exprimé son plein appui à la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité en juillet 2008, y compris la création du Groupe de haut niveau sur le Darfour. Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont depuis réitéré, à de multiples reprises, leur soutien au Groupe et à ses activités, se déclarant convaincus que les recommandations qu'il formulera permettront de déterminer la voie à suivre en vue de la réalisation des objectifs que l'UA s'est fixée s'agissant de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour et au Soudan d'une façon plus générale.

Mesdames et Messieurs,

Il ne saurait, évidemment, être question pour moi, à ce stade, d'entrer dans le détail des recommandations du Groupe de haut niveau. Conformément à la décision du 21 juillet 2008, celles-ci seront transmises en toute priorité aux membres du Conseil de paix et de sécurité. Je voudrais, cependant, indiquer qu'il est prévu que le Conseil se réunisse au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement à Abuja, sous la présidence du Nigéria, à la fin de ce mois. Il va sans dire que les recommandations du Groupe, telles qu'elles seront revues et entérinées par le Conseil de paix et de sécurité, serviront de cadre et de fondement à l'action future de l'UA sur le Darfour et le Soudan, particulièrement en ce qui concerne le processus politique et la problématique de la justice, de la vérité et de la réconciliation. C'est dire combien cette contribution de l'Afrique à une réarticulation et à une actualisation de l'Agenda de la Communauté internationale pour le Soudan se veut sérieuse, réaliste, novatrice et tendue vers la promotion et la mise en œuvre de solutions justes et vraies à des problèmes bien posés quant à leur nature et à leurs dimensions.

Dans l'intervalle, je voudrais relever, pour m'en féliciter, le caractère inclusif, et je dirais exhaustif, des consultations conduites par le Groupe de haut niveau. En effet, dans l'accomplissement de son mandat, le Groupe s'est employé à interagir avec chacune des parties prenantes, qu'elles soient soudanaises ou internationales. Il est significatif que, même s'agissant de ses recommandations, le Groupe a jugé utile d'en entretenir les acteurs soudanais et internationaux, afin, dans toute la mesure du possible, de s'assurer de leur faisabilité et de bâtir le consensus le plus large possible autour de la démarche proposée.

Il est tout aussi significatif que le Groupe ait, au cours de ses différentes visites au Soudan, passé plus de quarante jours au Darfour, se rendant non seulement dans les zones sous contrôle gouvernemental, mais également dans celles contrôlées par les Mouvements rebelles.

De façon particulière, je voudrais relever les auditions publiques conduites par le Groupe tant à Khartoum qu'au Darfour. A plusieurs égards, ces auditions ont été sans précédent dans l'histoire du Soudan. L'audition de Khartoum avec les partis politiques, le 17 juin 2009, a constitué une percée dans la mesure où ce fut la première fois dans l'histoire récente du Soudan que tous les partis politiques se sont retrouvés pour délibérer collectivement sur un ordre du jour national.

J'ai tenu à faire ces remarques pour mettre en relief deux éléments qui me semblent fondamentaux tant dans la démarche qui a été celle du Groupe et l'esprit qui l'a animé que dans l'appréciation que les uns et les autres porteront, le moment venu, sur ses recommandations. D'une part, il s'agit de la conviction que le conflit du Darfour est d'abord et avant tout un problème soudanais et que son règlement dépend, de façon primordiale, des Soudanais eux-mêmes, la communauté internationale devant jouer un rôle d'appui et d'accompagnement. De l'autre, les recommandations formulées par le Groupe sont l'émanation des préoccupations des parties soudanaises telles qu'elles ont pu, dans toute la mesure du possible, être recoupées et harmonisées, et non une construction déconnectée de leurs réalités et que l'UA chercherait à leur imposer d'une manière ou d'une autre.

Mesdames et Messieurs,

J'ai parlé tantôt du contexte dans lequel la décision du 21 juillet 2008 du Conseil de paix et de sécurité de l'UA a été prise. Permettez que je revienne sur la question, compte tenu des malentendus qu'elle a pu soulever, parce que l'UA a demandé et continue de demander que le Conseil de sécurité des Nations unies assume pleinement ses responsabilités en faisant usage de l'Article 16 du Statut de Rome pour faire sursoir à la procédure initiée par la Cour pénale internationale.

Je voudrais réitérer ici avec force l'attachement de l'UA à la lutte contre l'impunité, principe clairement énoncé dans l'Acte constitutif de notre Organisation continentale. Rien dans ce qu'entreprend l'UA ne peut être interprété comme une tentative de jeter le voile sur les graves violations des droits de l'homme qui ont eu lieu au Darfour. La décision de l'UA de déployer une Mission au Darfour, à un moment où les conditions sécuritaires sur le terrain en auraient découragé plus d'un, les sacrifices immenses consentis, y compris les nombreuses pertes enregistrées dans les rangs de nos soldats, la dénonciation sans ambiguïté aucune des violences perpétrées sur le terrain et ce quels qu'en soient les

auteurs, les appels pressants lancés par les différentes instances compétentes de l'UA et les initiatives prises en vue de l'arrêt des violences, et les efforts de la Commission africaine des droits de l'homme, dont les rapports sur la question sont fort utiles, constituent autant d'exemples qui témoignent de l'attachement de l'Union africaine au respect des droits de l'homme et à la protection des populations civiles au Darfour.

Dans le même temps, et ainsi que l'a très justement souligné le Conseil de paix et de sécurité dans sa décision du 21 juillet 2008, la quête légitime de la justice doit être poursuivie de manière à ne pas entraver ou compromettre la recherche de la paix. Il s'agit, ce faisant, non pas d'établir une hiérarchie entre la quête de la justice et la recherche de la paix, mais simplement d'articuler une approche globale qui permette à ces deux préoccupations d'être prises en compte de manière à se renforcer mutuellement.

Comme vous le savez, malgré les efforts soutenus déployés par la communauté internationale, les efforts de règlement de la crise du Darfour sont toujours dans l'impasse, et ce en raison d'une multiplicité de facteurs. Incontestablement, la situation sur le terrain a connu une réelle amélioration, ayant considérablement changé depuis la période d'intenses hostilités entre 2003 et 2004. Nous disposons aujourd'hui de statistiques fiables qui attestent de cette évolution et qui doivent informer les décisions que nous prenons.

Dans le même temps, et ainsi que l'a souligné M. Rodolphe Adada, qui a quitté ses fonctions de Représentant spécial conjoint UA/Nations unies au Darfour il y a de cela quelques semaines et à qui je voudrais à nouveau rendre hommage pour son action, la situation sur le terrain n'en reste pas moins préoccupante : les civils au Darfour sont exposés à un risque inacceptable de violence, des millions de personnes continuent de vivre dans les camps de déplacés ou sont réfugiés au Tchad, et la question de la justice pour les tords commis n'a toujours pas trouvé une solution satisfaisante. En outre, il existe une très grande frustration parmi les diverses communautés du Darfour ; beaucoup de déplacés le sont depuis cinq ou six ans, et espèrent voir réunies les conditions de leur retour rapide dans leurs foyers. D'évidence, cet état de fait met en relief la nécessité d'efforts renouvelés et novateurs pour accélérer la recherche d'un règlement juste et durable.

En outre, il convient de souligner que le Soudan est à la veille de deux échéances majeures, qui détermineront le futur du pays et dont l'impact sur l'Afrique ne peut être sous-estimé.

Il y a d'abord les élections générales d'avril 2010, qui marqueront une étape importante dans le processus de transformation démocratique du Soudan, telle qu'envisagée par l'Accord de paix global de janvier 2005 sur l'ensemble de son territoire. Je me réjouis des dispositions déjà prises au Soudan pour la bonne tenue de ce scrutin, et exhorte les parties concernées à continuer à œuvrer ensemble pour régler toutes les questions pendantes. Pour sa part, l'UA contribuera du mieux qu'elle peut à l'aboutissement de ce processus. Une mission d'évaluation dépêchée par la Commission vient d'achever une série de consultations avec les acteurs soudanais concernés, pour mieux déterminer la nature de la contribution et de l'assistance attendues de l'UA.

Il y a ensuite le référendum d'auto-détermination de janvier 2011, qui, conformément à l'Accord de paix global, permettra aux populations du Sud-Soudan de se prononcer soit en faveur du maintien de l'unité du Soudan, soit en faveur de la partition du pays. Il est évident que le choix qui sera effectué aura des conséquences énormes pour le Soudan et pour le reste de l'Afrique. Il est du devoir des parties, comme elles s'y sont au demeurant engagées, de tout faire pour rendre l'option de l'unité attractive. Et force est de reconnaître ici que des efforts plus soutenus sont encore requis à cet égard.

Dans ce contexte, l'importance que revêt le règlement rapide de la crise du Darfour relève de l'évidence. En effet, sans un tel règlement, l'organisation des élections au Darfour risque d'être problématique ; il est également important de garder à l'esprit que certaines des dispositions de l'Accord de paix sur le Darfour signé à Abuja en mai 2006, en particulier celles relatives au partage du pouvoir, sont de nature transitoire et expirent en 2010 avec les élections et le référendum sur la question de savoir si le Darfour doit redevenir une seule région ou préserver sa structure actuelle avec trois Etats régionaux. De même, il est important que le Darfour participe pleinement au débat national qui précèdera le referendum de janvier 2011.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais saisir cette tribune pour, encore une fois, en appeler aux parties soudanaises pour qu'elles redoublent d'efforts afin d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire tragique du Darfour. Elles se doivent d'examiner les recommandations du Groupe, une fois que celles-ci leur auront été transmises, avec l'esprit d'ouverture requis et une volonté d'aller de l'avant. Aux uns et aux autres, je dis que trop de sang a été versé au Darfour, que trop de souffrances ont été infligées aux populations civiles de cette région, que le Soudan a eu plus que sa part dans la violence et la destruction qui continuent d'affliger de nombreuses régions de notre continent. Il est impératif d'en finir avec cette tragique situation, non pas demain, non pas aujourd'hui, mais hier !

Pour l'Afrique, ce qui se joue au Soudan est d'une importance existentielle. Après tout, nous parlons d'un des plus grands pays du continent ; nous parlons d'un pays qui est le creuset de la diversité culturelle, religieuse et ethnique qui caractérise l'Afrique et qui, loin d'être un handicap, constitue un atout ; nous parlons d'un pays qui partage des frontières avec neufs autres Etats africains, lesquels, plus que tout autre, seront les premiers à souffrir de la persistance de la situation actuelle et davantage encore de développements négatifs éventuels dans l'avenir.

Malgré les difficultés et les reculs, les souffrances et les déchirures, j'ai foi en la capacité des Soudanais à relever les défis de l'heure et à transcender leurs divergences pour le bien de leur pays et pour celui de l'Afrique, continent auquel ils ont beaucoup à offrir. Il est encourageant de noter qu'il existe aujourd'hui un engagement accru de la part de tous les acteurs soudanais dans la recherche d'une solution à la crise au Darfour. A cet égard, l'Initiative du Peuple du Soudan et, plus récemment, les auditions organisées par le Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour ont revêtu une signification particulière, en ce que ces activités ont projeté un avenir qualitativement meilleur pour le Soudan dans la construction d'une citoyenneté porteuse de valeurs.

A nos partenaires, que je remercie, encore une fois, pour l'appui apporté à nos efforts, je demande de croire, en cette affaire comme en d'autres, au *leadership* de l'Afrique. En mettant en place le Groupe de haut niveau, notre continent a voulu puiser au plus profond de lui-même pour accélérer la recherche de la paix, de la justice et de la réconciliation au Soudan. Nous attendons de nos partenaires qu'ils nous accompagnent dans cette entreprise. A dire vrai, je suis convaincu qu'ils le feront.

Puisse donc ce jour marquer un sursaut collectif salutaire en faveur d'un Soudan réconcilié avec lui-même et d'une Communauté internationale que les épreuves du Soudan projettent vers plus de solidarité et d'homogénéité.

Je vous remercie.